



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 2 décembre 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h15.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-219

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

11.2. Demande pour des fonds supplémentaires pour le projet de remplacement du ponceau de la rue Lacroix

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)
5. **Réunion à huis clos** (aucune)
6. **Rapport de la réunion à huis clos** (aucun)
7. **Annonces**

Le conseiller Carl Grimard annonce que la guignolée pour le centre d'aide de Rockland a été un succès.

Le conseiller Christian Simard annonce que le Club Joie amasse des fonds pour faire des activités destinées aux jeunes de la région.

Le conseiller André J. Lalonde explique que jeudi dernier a eu lieu un match de hockey entre les pompiers de la Cité et les employés, lesquels étaient accompagnés de certains membres du conseil.

8. **Période de Questions/Commentaires**

Rolland Labonté, représentant sa fille demeurant au 1573 chemin Rollin, demande s'il est possible de recevoir l'ordre du jour en version papier. Le maire Desjardins explique que l'ordre du jour est accessible sur le site web de la Cité.

9. **Items des membres du Conseil**

9.1 **Résolution de membre présentée par le maire Guy Desjardins et appuyé par le conseiller Christian Simard concernant l'utilisation des bouteilles d'eau à usage unique**

RÉSOLUTION 2019-220

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Christian Simard

ATTENDU QUE les plastiques à usage unique sont des déchets non négligeables qui nuisent à notre environnement;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil encourage l'interdiction volontaire des bouteilles d'eau à usage unique dans toutes les installations municipales où de l'eau potable est disponible; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'administration, en consultation avec le Comité consultatif sur l'environnement, soit mandatée d'élaborer un programme visant à éliminer progressivement l'utilisation de l'eau embouteillée dans toutes les installations municipales et de développer une campagne de sensibilisation aux avantages et à la qualité des approvisionnements en eau municipale.

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-221

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 2 décembre 2019 soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière - 18 novembre 2019

b. Comité plénier - 18 novembre 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Comité d'administration de la bibliothèque publique - 9 juillet 2019

b. Comité d'administration de la bibliothèque publique - 17 septembre 2019

c. Comité d'administration de la bibliothèque publique - 8 octobre 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 18 novembre 2019

a. Résolution pour approuver les services de consultation pour la gestion de projet de l'installation du dépôt à neige

b. Résolution pour rembourser les frais de permis de construction de Mme Joanne Butler

10.5. Résolution pour embaucher Ashley Versolato à titre d'éducatrice diplômée temps plein pour les garderies

10.6. Résolution pour embaucher Marie Jenny Toussaint Laphargue à titre d'éducatrice diplômée temps plein pour les garderies

10.7. Résolution pour approuver des fonds additionnels pour la construction de la modernisation de l'usine de traitement des eaux usées

10.8. Résolution pour faire la distribution de l'octroi des CUPR aux activités communautaires

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-221

10.3a. ATTENDU QUE Le Conseil a approuvé un budget de 1 271 000\$ pour les services de conseil, la conception et la construction d'une installation d'entreposage de neige lors des délibérations budgétaires de 2019;

ATTENDU QUE M. Darch a largement participé à l'avancement d'initiatives clés telles que le projet Caron Pond et possède une connaissance approfondie des opérations de la ville;

ATTENDU QUE la mise en place d'installations permanentes de l'entrepôt de neige est une priorité urgente et que le département n'a pas la capacité de gérer le projet à l'interne;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité plénier recommande que le conseil autorise que l'Administration dévie de la politique d'approvisionnement en vigueur pour octroyer un contrat à source unique pour les services de consultant à M. Darch;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à signer avec M. Darch un contrat d'une valeur limite maximale de 100 000 \$ pour les services de gestion du développement du projet d'installation d'entrepôts de neige.

10.3b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement des frais de 1355.52\$ du permis de construction 2019349 à Mme Joanne Butler pour le remplacement de la fondation de sa maison, suite aux inondations printanières de 2019.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de Mme Ashley Versolato à titre d'éducatrice diplômée à temps plein, effectif le 3 décembre 2019 et que celle-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de Mme Ashley Versolato soit établi à la Classe 7, niveau 1 (cols blancs) de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de Mme Marie Jenny Toussaint Laphargue à titre d'éducatrice diplômée à temps plein, effectif le 16 décembre 2019 et que celle-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de Mme Marie Jenny Toussaint Laphargue soit établi à la Classe 7, niveau 2 (cols blancs) de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

10.7 ATTENDU QUE Le Conseil a approuvé un financement de 12 600 000 \$ pour la modernisation de l'usine de traitement des eaux usées; et

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés pour retenir les services d'un entrepreneur général pour ce projet; et

ATTENDU QUE Louis W Bray Limited a présenté l'offre la plus basse, au montant de 16 923 760 \$ (TVH en sus); et

ATTENDU QUE les dépenses de projet révisées pour les améliorations sont maintenant estimées à 22 000 000 \$; par conséquent

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise qu'un financement supplémentaire de 9 400 000 \$ soit approuvée pour ce projet, ce qui porte à 22 000 000 \$ la limite de dépassement des coûts du projet; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise que ce financement supplémentaire soit financé par l'émission de dette à long terme; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseiller autorise que la Cité signe avec Louis W Bray Limited une entente d'un montant de 16 923 760 \$ (TVH en sus) pour la construction de la modernisation de l'usine de traitement des eaux usées.

10.8 ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés Unis de Prescott Russell pour couvrir certains coûts pour des activités communautaires, récréatives et culturelles en 2019;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte que le montant de 10 000\$ soit octroyé de la façon suivante :

- 5000 \$ au Festival de la rivière des Outaouais;
- 3000 \$ à la Fête du Canada 150;
- 1500 \$ à l'organisation de l'exposition d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland; et
- 500 \$ aux Jeux des aîné(e)s, tel que recommandé.

10.4. Résolution pour autoriser la radiation de 11 comptes clients

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers explique que les montants en souffrance pouvant être transférés sur les comptes de taxes doivent être reliés avec les propriétés, ce qui veut dire que les frais de garde ne sont pas éligibles.

Suite aux questions, Brian Wilson confirme qu'il fera un suivi sur les inspections indiqués dans ce dossier afin de déterminer l'objet de ces inspections.

RÉSOLUTION 2019-222

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise la radiation de 11 comptes client pour un total de 7 234,55 \$, tel que présenté à l'annexe A du rapport no. FIN2019-039, à partir de la provision pour mauvaises créances.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Modification à un projet de zone d'amélioration communautaire

RÉSOLUTION 2019-223

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Christian Simard

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 2017-02 afin d'établir une zone d'amélioration communautaire;

ATTENDU QUE le conseil a demandé, le 16 septembre 2019 de prolonger l'étendue de la zone afin d'inclure le 1055 rue Laurier;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-109, étant un règlement pour désigner les routes au long de la rue Laurier faisant partie du programme de plan d'amélioration communautaire; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande soumise par les propriétaires du 1055 rue Laurier sous le programme d'amélioration communautaire même si la demande a été soumise après que les travaux ont été complétés.

ADOPTÉE

11.2 Demande pour des fonds supplémentaires pour le projet de remplacement du ponceau de la rue Lacroix

RÉSOLUTION 2019-224

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve le prélèvement de 60 000 \$ de la taxe fédérale sur l'essence pour compléter le projet de remplacement du ponceau du chemin Lacroix.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-225

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.2. 2019-107 - pour autoriser l'emprunt sur débentures amortissables (20 ans)

12.3. 2019-108 - pour autoriser l'emprunt sur débentures amortissables (15 ans)

12.4. 2019-110 - pour changer un nom de rue – Cour Maxime, Cheney

12.6. 2019-112 - Règlement d'emprunt pour les dépenses courantes 2020

ADOPTÉE

12.1 2019-85 - pour adopter les redevances d'aménagement

RÉSOLUTION 2019-226

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland doit mettre à jour son règlement actuel sur les redevances d'aménagement d'ici le 2 février 2020; et

ATTENDU QU'une réunion publique a eu lieu le 22 octobre 2019 conformément aux exigences de la *Loi sur les redevances d'aménagement*; et

ATTENDU QUE le personnel a examiné le règlement sur les redevances d'aménagement et l'étude révisée des redevances d'aménagement suivants les commentaires reçus lors de la réunion publique; et

ATTENDU QUE le personnel a incorporé des modifications au règlement et à l'étude révisée sur le règlement en fonction de l'examen du personnel;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-85 relativement aux frais de développement; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil confirme que les changements apportés à l'ébauche de règlement qui a été présenté lors de la réunion publique du 22 octobre, 2019 sont des changements mineurs et que par conséquent, il n'est pas nécessaire de tenir une autre réunion publique avant l'adoption du règlement sur les redevances d'aménagement proposé.

ADOPTÉE

12.5 2019-111 - pour amender l'entente avec le CIHA

Suite aux questions, Pierre Boucher explique que la Cité n'a aucune idée des montants de droits de noms car aucune étude de marché n'a été faite à ce sujet.

RÉSOLUTION 2019-227

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2019-111, étant un règlement pour amender l'entente avec le CIHA soit adopté.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-228

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-113, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 2 décembre 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h59.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe